



HAL
open science

”Breviter loquendo tutti paiono vaccari” : l’économie de l’élevage à Rome au XVe siècle

Cécile Troadec

► To cite this version:

Cécile Troadec. ”Breviter loquendo tutti paiono vaccari” : l’économie de l’élevage à Rome au XVe siècle. Silvia Diaciaty; Lorenzo Tanzini. Società e poteri nell’Italia medievale. Studi degli allievi per Jean-Claude Maire Vigueur, Viella, pp.147-160, 2014. halshs-01913428

HAL Id: halshs-01913428

<https://shs.hal.science/halshs-01913428v1>

Submitted on 6 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« *Breviter loquendo tutti paiono vaccari* »¹ : l'économie de l'élevage à Rome au XV^e siècle

Cécile TROADEC

Le 22 juin 1484, alors que Francesco del Bufalo, l'un des plus gros propriétaires de bétail de la Rome de ces années 1480, était fait prisonnier et enfermé dans la *rocca* de Monticelli, les Colonna saisissaient l'occasion pour faire main basse sur des troupeaux, dont tout porte à croire qu'il s'agit de ceux de leur infortuné captif...² Il est frappant de constater que le rejeu du conflit entre Orsini et Colonna et de la guerre entre Rome et Naples à l'été 1484, s'exprime en premier lieu par la pratique de l'abigéat. Les rapt de bétail, ovin comme bovin ou porcin, vont se multipliant dans la Campagne romaine entre 1484 et 1486, si bien qu'en août 1484, dans le tumulte d'une ville désorganisée par la mort du pape Sixte IV, de nombreux bouchers ne trouvent plus de quoi approvisionner leurs étals et que les prix de la viande s'envolent.³ À l'hiver 1485, alors que les troupeaux d'ovins sont redescendus des alpages de l'Apennin central où ils avaient estivé, les Orsini pillent le Ponte Lamentano et s'emparent des *casali* Capobove, Casale Rotondo et du Casale di San Giovanni, ainsi que des troupeaux qu'ils abritent : ayant transféré deux cents moutons « *castrati* » de Pietro Leni au *castrum* de Civita Lavinia, ils regroupent le reste des bêtes, qu'ils placent sous bonne garde, dans le Casale Rotondo. Au mois de décembre 1485, la disette menace la ville de Rome : alors que grâce à la politique annonaire de l'Abbondantia le grain ne vient pas à manquer, une fois encore les prix de la viande atteignent des sommets : cinq carlins la livre de viande bovine, comme en août 1484 du reste. Les *poveri cittadini* en sont réduits à rentrer les

¹ Cité par A. Esch dans *La fine del libero comune di Roma nel giudizio dei mercanti fiorentini. Lettere romane degli anni 1395-1398 nell'Archivio Datini*, in « *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano* », 86 (1976-1977), pp. 235-277, p. 259. Repris par A. Cortonesi dans « *Il casale romano fra Trecento e Quattrocento* », in *Economia e società a Roma tra Medioevo e Rinascimento. Studi dedicati ad Arnold Esch*, a cura di A. Esposito e Luciano Palermo, Roma 2005, pp. 123-147, p. 126 : « Colorite attestazioni del secondo quarto del Quattrocento mostrano come agli occhi dei forestieri l'allevamento apparisse l'attività di più diffuso impegno presso la popolazione romana : scrivendo nel 1443 a Giovanni de' Medici, il fiorentino Alberto degli Alberti non esitava ad affermare che i Romani « *breviter loquendo tutti paiono vaccari* ». Tale percezione era robustamente fondata ».

² *Il Diario romano di Gaspare Pontani, già riferito al « Notaio del Nantiporto » [20 gennaio 1481-25 luglio 1492]*, a cura di D. Toni, Città di Castello, 1907-1908 (*Rerum Italicarum scriptores* ; III, 2), mardi 22 juin 1484 : « Alli 22. martedì. fu retenuto in Castello messer Pietro da ** et Francesco dello Bufalo per la rocca de Monticelli, et quelli di Marini fecero una gran preda de bestiami de cittadini ».

³ Antonio de Vascho, *Diario della città di Roma dall'anno 1480 all'anno 1492*, a cura di G. Chiesa, Città di Castello, 1903-1911 (*Rerum Italicarum Scriptores* ; XXIII), août 1484 : « Di fuori di Roma si robbava nello Latio, per modo che molti macellari erano robbati andando per le capate, donde successe che la carne vaccina si vendeva uno bolognino la libra e cinque quatrini talvolta, che prima non si poteva vendere più di tre quatrini ».

quelques bêtes épargnées à l'intérieur des murs de la ville, où elles meurent de faim faute de fourrage.⁴ « *E così ci cominciò la guerra...* » conclut le chroniqueur Antonio de Vascho.⁵

Dans les chroniques qui relatent l'histoire de la ville de Rome en cette fin de XV^e siècle (les *diari* de Gaspare Pontani et d'Antonio de Vascho essentiellement) émergent çà et là les noms des plus grands propriétaires de bétail (Francesco del Bufalo, Pietro Leni, Agostino Iacovisse...), qui sont aux premières loges dans les luttes de faction et les conflits géopolitiques qui animent le Latium. Les razzias sur le bétail sont monnaie courante ce qui fait de la transhumance une activité particulièrement risquée. Ces entrepreneurs mesurent bien les risques inhérents au grand élevage, secteur d'activité dans lequel ils s'investissent aussi personnellement comme en témoigne la mésaventure de Francesco del Bufalo, capturé par la maison Colonna. Mais ils ont également bien conscience de la forte rentabilité de cet investissement, qui est l'un des piliers de la chrématistique de certaines familles romaines à la fin du Moyen Âge.⁶

Le groupe de ces grands éleveurs d'ovins, des ces « entrepreneurs de la transhumance », est bien connu par les travaux de Jean-Claude Maire Vigueur pour la Rome de la fin du XIV^e siècle, grâce aux registres notariés : d'après la liste qu'en fournit le règlement d'un conflit le 29 octobre 1400 dans les minutiers du notaire Scambi, ce sont Francesco Cenci, Teballo dei Cancellieri, Cola Janni di Saba Goci et son frère Paolo, Giacomello di Nuccio di Giovanni di Paolo dei Capizucchi, Andreozzo di Paluzzo Ponziani, Antonio di Graziano Pierleoni, Meolo *de Rubeis*... Mais qu'en est-il quelques décennies plus tard ? Retrouve-t-on les mêmes individus et les mêmes familles dans cette « entreprise périlleuse, capable de générer, selon les circonstances, de grands profits mais aussi de graves déboires » ?⁷ Dans une ville qui, surtout à partir du pontificat de Martin V, présente les caractéristiques d'une capitale marchande et bancaire, et alors que peu à peu les Romains investissent de manière préférentielle dans la rente immobilière urbaine, le grand commerce international et le secteur financier, au détriment des activités de production agricole, ces

⁴ *Gaspare Pontani*, op. cit., mardi 13 décembre 1485 : « li nemici se menarono le vacche de Agostino Iacovisse. lo bestiame dell'i poveri cittadini, a chi n'era rimaso qualche capo, stavano in Testaccio, a Cerchio et a San Silvestro, tutti dentro le porte, et se morivano de fame solo con un poco de fieno » ; *id.*, samedi 24 décembre 1485 : « non è carestia de grano, ché li caporioni lo danno a panattieri de commissione del papa a 20 carlini lo rubbio et in Campo di Fiore a l'abbondantia per carlini quindici ; dell'altre cose non domandare : un ovo per un bolognino, cinque quatrini la libra della vaccina, un bolognino la libra del porco, sei quatrini lo castrato et tanto la vitella grossa, vennero con le dette squadre circa a mille fanti ».

⁵ *Antonio de Vascho*, op. cit., 30 novembre 1485 ; *Gaspare Pontani*, op. cit., 30 novembre 1485.

⁶ Sur le modèle de la notion de chrématistique théorisée par des auteurs antiques comme Aristote ou Xénophon, la bonne gestion de l'exploitation agricole et du grand élevage est, dans la Rome de la fin du Moyen Âge, l'un des fondements de l'enrichissement et un moteur d'ascension sociale. Mais plus que l'entrepreneur agricole décrit par Xénophon (*Économique*, VI, 4-10), sorte de *gentleman farmer* ou d'*Ackerbürger* pour reprendre un terme webérien, le grand éleveur romain du XV^e siècle s'investit personnellement dans la gestion des troupeaux.

⁷ J.-Cl. Maire Vigueur, « Des brebis et des hommes. La transhumance à Rome à la fin du Moyen Âge », in *Liber largitorius. Etudes d'histoire médiévale offerts à Pierre Toubert par ses élèves*, réunies par D. Barthélemy et J.-M. Martin, Genève, 2003, pp. 219-239.

grands éleveurs de troupeaux d'ovins maintiennent-ils leurs investissements dans la gestion de la transhumance ?

Le XV^e siècle présente l'avantage fort appréciable d'une diversification des sources à notre disposition, qui viennent suppléer les silences des minutiers notariaux. Croiser sources narratives et actes notariés avec les archives de la *Camera Urbis* (Camerale I) conservées par l'Archivio di Stato di Roma révèle les noms des propriétaires de troupeaux, le nombre et la qualité de leurs troupeaux, leurs relations tant avec les habitants des estives montagnardes qu'avec le marché urbain. Les conclusions que j'esquisserai ici reposent sur cette confrontation documentaire, qui permet de retracer les trajectoires et de dessiner le profil de ces hommes.

Le fonds de la *Camera Urbis* recèle, pour le XV^e siècle, quatre registres intitulés *Libri assignationum pecudum et aliorum animalium tam romanorum quam forensium*, pour les années 1447-1448, 1452-1453, 1454 et 1464-1465. Registres de grand format fort bien tenus, ils nous livrent, classés en fonction de leur *rione* de résidence, les noms des Romains propriétaires de bétail, qui, avant Noël, sont tenus de déclarer la composition de leurs troupeaux. Suivent dans la seconde partie du registre les noms des propriétaires non romains qui, l'hiver, font paître leurs troupeaux sur les pâturages de la commune de Rome. Il existe enfin un cinquième registre – un peu antérieur puisqu'il concerne vraisemblablement les années 1410 – qui, par le hasard de la *peregrinatio* des archives, s'est retrouvé pris au milieu de la documentation de l'évêque Stefano di Geri del Buono (†1435), évêque de Volterra, vicaire du pape Eugène IV, actuellement conservée à la Biblioteca Roncioniana de Prato, en Toscane. Ces cinq registres permettent de déterminer qui sont les propriétaires des plus gros troupeaux d'ovins présents dans les pâturages communaux : leur analyse met en lumière, on le verra, un renouvellement notable au sein de ce groupe.

Les statuts urbains de Rome (1363) ont établi une fiscalité sur l'utilisation des pâturages publics, des *pascua Urbis et eius districtu* : les troupeaux d'ovins étrangers⁸ qui paissent sur ce territoire doivent s'acquitter d'un droit de pacage qui s'élève à deux florins par centaine d'ovins, à quatre sous pour chaque bovin, payables à tempérament (la première moitié de la somme à Noël, l'autre moitié à Pâques).⁹ Dans cette optique, les troupeaux doivent être dénombrés et déclarés sous serment (*assignare cum juramento*), sur le Capitole, auprès du notaire *maior* de la *Camera Urbis*, par leur propriétaire en personne.¹⁰ Pour chaque

⁸ L'étranger est défini comme « les terres qui ne sont pas soumises à l'impôt sur le sel ni le *focaticum* » (« videlicet, terrarum que non solvunt sal et focaticum sive impositam sali et focatici camere »).

⁹ *Statuti della città di Roma*, a cura di C. Re, Livre II, Rubrique LXXXIII « De conducentibus pecudes forensium ad pascua Urbis quantum debeant solvere Camere » : « Item quod omnes conducentes seu conduci facientes pecudes forensium extra districtum Urbis ad pascuandum in pascuis Urbis et eius districtu teneantur solvere Camere Urbis duos florenos auri pro quolibet centinario dictarum pecudum, videlicet, medietatem dictorum florenorum in festo Nativitatis et aliam in festo pasce resurrectionis domini nostri Ihesu Christi. Si quis ex hoc dictam Cameram defraudaverit in quadruplum puniatur et nichilominus pecudes non assignatas in Camera Urbis pro pecudibus forensibus perdat et perdere debeat ».

¹⁰ Le propriétaire ne peut donner procuration pour cette *assignatio* : *Statuti della città di Roma*, a cura di C. Re, Livre III, Rubrique CXLIII : « Et dicta assignatio fiat per patronos et dominos ipsarum

propriétaire, le notaire distingue les animaux qui forment son propre troupeau, du bétail « étranger » dont il a la charge.¹¹ Ainsi, le 28 décembre 1454, *Paulus de Carbonibus cum juramento assignavit habere in tenimentis et pascuis Urbis .CCCC. pecudes suas proprias albas et nigras crapas et montones.*¹² Il y déclare également les troupeaux de deux habitants de Roviano, Angelo Petrutii Angeli de Rubiano (150 *pecudes*) et Sancto de Tolomeo de Rubiano (40 *pecudes*). Viennent ensuite les *pecudes de familia, de imperio et de regno* du propriétaire romain accomplissant l'*assignatio* : ici, *Paulus de Carbonibus* déclare 100 *pecudes de familia*. Enfin, le notaire note le cas échéant les bovins et équidés : ici, une vache et son veau. Parfois le notaire note également dans quelle partie des pâturages communaux pacagent les troupeaux : par exemple, les 36 chevaux de Giacomo Clarelli se trouvent *in tenimento Sancti Petri in Forma*, tandis que ses 600 *pecudes albas et nigras* paissent *in partibus Latii in tenimento Zolforatelle*.¹³ Il est frappant de constater que ces propriétaires déclarent rarement plus d'une dizaine de bovins, même en 1464-1465 : dans la composition des troupeaux tels qu'ils apparaissent dans ces registres, les ovins prédominent largement.

Le premier registre de cette *dohana pecudum*, daté des années 1410 et conservé dans les archives de Prato, semble moins bien tenu que les quatre autres qui nous sont parvenus : seulement 132 individus déclarent leurs animaux et la plupart d'entre eux ne font état que de quelques bovins et équidés, sans mentionner aucun mouton. Dans les quatre registres suivants, en revanche, les bœufs, vaches, veaux, bufflonnes et chevaux déclarés sont extrêmement rares, tandis que les chiffres énoncés pour les ovins sont établis de manière très minutieuse, à l'unité près.

Que la présentation des quatre registres de 1447 à 1465 soit beaucoup plus claire, méticuleuse et exhaustive que celle des vingt-et-un folios du registre de Prato, est peut-être le signe d'un contrôle accru de la part des autorités urbaines sur le territoire de la Campagne romaine et de ses pâturages ; le signe aussi peut-être d'une fiscalisation plus stricte des échanges économiques romains. Pour veiller à la bonne mise en œuvre d'une politique fiscale qui lui fournit des revenus substantiels, la ville de Rome met en place un contrôle très étroit des mouvements de ces troupeaux : au moment où les animaux regagnent leurs lieux d'estivage, ils doivent passer par des *checkpoints* incontournables, les trois ponts sur l'Aniene (Ponte Mammolo, Ponte Nomentano et Ponte Salario), puis emprunter obligatoirement la via Tiburtina.¹⁴ Tout contrevenant s'exposait à une amende de 100 livres

bestiarum et non per aliam interpositam personam. Et aliter non recipiatur dicta assignatio nisi dominus aut patronus haberet licitam excusationem propter quam non possit venire ad capitolium quo casu notarius camere teneatur ire ad domum eius cum salario sui viatici competenti ».

¹¹ *Statuti della città di Roma*, a cura di C. Re, Livre III, Rubrique CXLIII (CXL) : « divisim bestias suas a bestiis forensium ».

¹² ASR, *Camera Urbis, Dohana pecudum Urbis*, 4, f. 2r, année 1454.

¹³ ASR, *Camera Urbis, Dohana pecudum Urbis*, 4, f. 20v. 22 décembre 1454.

¹⁴ *Statuti della città di Roma*, a cura di C. Re, Livre III, Rubrique CXLIII (CXL) : « Item quod omnes pecudes capre et montones et bestie grosse que revertuntur seu reducentur de Urbis districtu ad partes montanearum debeant numerari per numeratores eas ad id deputatos seu deputandos per dominos Conservatores camere Urbis qui fuerint per tempora ad pontem mambolum et ad pontem numentanum et ad pontem salarium seu ad quemcumque dictorum pontium et non in alio loco et postquam sic

par centaine de têtes de bétail. Toute tête de bétail surnuméraire par rapport à l'*assignatio* pouvait être confisquée par la *Camera Urbis*, auprès de laquelle il appartenait à leur ancien propriétaire de les racheter à un prix somme toute raisonnable (25 florins la centaine d'ovins, quatre florins pour un vache, cinq florins pour un bœuf).¹⁵ Chaque année douze *boni cives romani* sont élus comme *numeratores* pour assurer le bon prélèvement de cet *ennomion*. Enfin, le bétail est marqué et le dessin de chaque marquage est reproduit par le notaire de la *Camera Urbis* sur le registre. Ainsi, les quarante moutons du boucher Scaramuccia résidant dans le *rione* Colonna ont l'oreille droite percée et sont marqués au fer rouge d'un « O ».¹⁶

Ces remues des troupeaux montrent bien le bon fonctionnement d'un système agropastoral intégré et complémentaire¹⁷ à l'échelle régionale : cette grande complémentarité entre plaine et montagne s'accompagne aussi de formes de domination des familles de la noblesse citadine romaine sur les habitants de la montagne, parfois sur des villages entiers. Les villages des Abruzzes avec lesquels ces échanges sont les plus étroits sont, sans grande surprise, Anticoli, Arsoli, Canemorto, Canterano, Capadoccia, Capranica, Cervara, Ciciliano, Collalto, Filetino, Genazzano, Guadagnolo, Montaglano, Monterotondo, Nespole, Pereto, Piglio, Ponza, Riofreddo, Roviano, Sambuci, Saracinesco, Subiaco, Tagliacozzo, Trevi, Vallepietra, Vallinfreda, Valmontone, Vicovaro, Vivaro...

Dans la seconde partie de chaque registre de la douane, ce sont les propriétaires de bétail non-romains, habitant ces villages montagnards, qui viennent déclarer leurs troupeaux – ainsi, le *gargarius* de la comtesse de Tagliacozzo, Philippus de Pereto, *assignavit in Camera Urbis* les 1500 moutons de cette dernière –, un citoyen romain s'engageant très souvent comme *fideiussor* garantissant l'exactitude de la déclaration et le paiement de la taxe (ici un membre de la famille Dello Cavalieri).¹⁸ Mais très souvent, les ovins descendant de la montagne sont conduits et pris en charge par des Romains, auxquels incombe la tâche de déclarer les animaux auprès de la *Camera Urbis* et de payer la taxe¹⁹.

fuerint numerate vadant seu ducantur per viam sive stratam tyburtinam vel villam sancti antimi et non per aliam viam seu alias partes versus montaneam ».

¹⁵ *Statuti della città di Roma*, a cura di C. Re, Livre III, Rubrique CXLIII (CXL).

¹⁶ ASR, *Camera Urbis, Dohana pecudum Urbis*, 2, f. 10v, 21 décembre 1448.

¹⁷ Qu'ont bien mis en évidence les travaux d'Alfio Cortonesi sur la complémentarité de l'agriculture et de l'élevage dans le *casale* du XIV^e siècle. Il souligne par ailleurs l'intérêt d'une enquête sur les pâturages *in partibus Urbis* : « E a far risaltare ancor più complessità e meriti di questa organizzazione degli spazi rurali, potrà rilevarsi la multivalenza di un assetto i cui equilibri sono supporto non secondario di un'altra economia, legata – questa – al pendolarismo delle greggi estivanti sull'Appennino laziale ed abruzzese e, per il resto dell'anno, al pascolo « in partibus Urbis » e nelle pianure costiere del basso Lazio. Si tratta di un fenomeno ad oggi poco indagato, meritevole di attenzione tanto nel suo specifico, quanto, appunto, per le non trascurabili connessioni con l'ordinamento produttivo della Campagna Romana » (« Il casale romano », art. cit., p. 130).

¹⁸ ASR, *Camera Urbis, Dohana pecudum Urbis*, 4, f. 49v, 29 février 1454.

¹⁹ *Statuti della città di Roma*, a cura di C. Re, Livre III, Rubrique CXLIII (CXL) « De ordinamentis et capitulis pecudum » : « Si vero dicte bestie vel alique ipsarum conducentur seu conducerentur ad pascua et partes Urbis ad gubernandum et pascuandum eas in yeme per aliquem civem Romanum vel quamcumque aliam personam ipsi conductores pro quolibet centinario ipsarum bestiarum duos florenos auri solvant et solvere teneantur dicte camere in terminis supradictis prout superius est expressum pro qualibet bestia grossa que conduceretur ad pascuandum in yeme ad partes Urbis domini

Il arrive qu'un seul éleveur romain soit l'unique interlocuteur de l'un de ces villages de montagne : à lui seul, il prend en charge la totalité des moutons du village. Ainsi, Pietro Mellino pour les *homines de Ponza*, soit plus de 650 têtes d'ovins.²⁰ Ou encore *Laurentius Buoncore* du *rione* Sant'Eustachio pour les *homines* de Genazzano.²¹ Plus fréquemment, la lecture des registres de la *dohana pecudum* montre des liens privilégiés entre chaque éleveur romain et un des villages de l'Apennin central : ainsi, les Della Valle sont les représentants du village d'Anticoli. En décembre 1452, Giacomo della Valle déclare posséder 1500 *pecudes*, puis procède à l'*assignatio* pour les habitants d'Anticoli : 120 brebis pour *Cecchus*, 100 pour *Sanctus de Meo*, 150 pour *Antonius Johanni Cecchi*, 120 pour *Sanctus Jacobi*, 50 pour *Macteus*, tous habitants d'Anticoli.²²

Le propriétaire peut, le cas échéant, corriger le nombre d'animaux déclarés mais seulement en le réévaluant à la hausse (*cum potestate adjudendi et non minuendi*). Certains propriétaires reviennent à plusieurs reprises devant le notaire, pour ajouter quelques moutons à leur déclaration. Ces modifications concernent le plus souvent les troupeaux que ces citoyens romains déclarent au nom de leurs possesseurs montagnards, absents de Rome. Ainsi le samedi 29 décembre 1464, Francesco del Bufalo, du *rione* Colonna, *assignavit in Camera Urbis habere et tenere in pascuis eiusdem .MM. pecudes suas proprias et Pauli de Alperinis*. Le samedi 18 mai 1465, il y ajoute 718 *pecudes*.²³ Ces entrepreneurs qui investissent une grande partie de leurs capitaux dans l'élevage semblent donc avoir une connaissance assez précise de leurs troupeaux, qu'il s'agisse de leur nombre exact, de leur composition ou de leur localisation. S'ils ne les gardent pas eux-mêmes, ils semblent être en étroite et constante relation avec l'intendant, avec le *gargarius*, auquel ils ont confié la gestion et la surveillance du bétail. Ce dernier est parfois originaire d'un village de l'Apennin central : *Ciriacus Pauli Gotii* Capodeferro emploie en janvier 1448 un certain Pietro de Cantalupo *suus gargarius*, qui possède à son compte 150 moutons et cinq chevaux et qui garde les 3000 moutons de *Ciriacus* l'hiver dans la Campagne romaine²⁴. En janvier 1465, Giovanni Ilperini a également recours à un *gargarius*, Philippus de Pereto, qui semble avoir acquis une certaine envergure dans cette activité : en effet, on le retrouve dix ans auparavant au service de la comtesse de Tagliacozzo, et possédant lui-même un petit troupeau. En 1465 son investissement dans l'élevage, l'expérience et la renommée qu'il a sans doute acquises dans la surveillance des troupeaux lui ont permis de créer sa propre entreprise de *pecudarii in massaritia pecudum*, dont il est le patron.²⁵ Les relations étroites qui s'établissent entre les propriétaires des troupeaux et leurs *gargarii* supposent une grande confiance réciproque entre ces hommes et rendent compte des liens privilégiés qui existent entre hommes de la ville et hommes de la

seu patroni aut conductores earum solvant et solvere teneantur dicte Camere quatuor sollidos prov. pro qualibet bestia grossa et teneantur et debeant ipsas bestias in dicta camera assignare numerum ipsarum et eas numerari facere eo modo et forma quo pecudes numerantur ».

²⁰ ASR, *Camera Urbis*, 4, f. 12rv, 12 décembre 1454 : « pecudes hominum de Ponza inter albas et nigras crapas et montones videlicet Pauli de Ponza .LXXX. ».

²¹ ASR, *Camera Urbis*, *Dohana pecudum Urbis*, 2, ff. 72v-73v, « hominibus genazzani ».

²² ASR, *Camera Urbis*, *Dohana pecudum Urbis*, 3, ff. 2v-3v, 20 décembre 1452.

²³ ASR, *Camera Urbis*, *Dohana pecudum Urbis*, 5, f. 10v, années 1464-1465.

²⁴ ASR, *Camera Urbis*, *Dohana pecudum Urbis*, 2, ff. 33v-34r, année 1448.

²⁵ ASR, *Camera Urbis*, *Dohana pecudum Urbis*, 5, f. 32v, 21 janvier 1465.

montagne. Il faudrait sans doute approfondir l'étude de ces intermédiaires, qui sont le chaînon entre économie montagnarde et économie urbaine et qui permettraient de mieux comprendre le rapport de la noblesse romaine à la région du Latium.

Le choix de ces intendants du bétail s'effectue sans doute avec minutie. Mais un tel commerce ne va pas sans heurt, l'élevage et la transhumance étant des activités fort risquées : et les procès sont nombreux, qui prennent pour objet parfois l'*assignatio* même du bétail, comme en témoigne par exemple le conflit entre un marchand romain, le *nobilis vir Johannis Ciaglie* du *rione* Parione, et Pietro Angelo Orsini à propos de 1400 *pecudes* et de leurs 460 agneaux dont l'*assignatio* auprès de la *Camera Urbis* avait été faite par ledit *Johannis Ciaglie*, qualifié par le notaire du *compromissum* de *gargarius* de Pietro Angelo Orsini.²⁶ Il apparaît que les familles de l'aristocratie baronniale confient toujours la gestion effective de leurs troupeaux à des intendants issus des familles de la noblesse citadine romaine. Mais encore que certaines familles de la noblesse citadine romaine semblent se désintéresser de ces activités agricoles et détournent leur regard de la Campagne, alors qu'à la fin du XIV^e siècle encore elles étaient largement impliquées dans l'élevage. En revanche, d'autres familles de la noblesse urbaine s'adonnent à ce « retour à la terre », en accroissant le volume de leurs troupeaux. On observe donc un fort renouvellement au sein du groupe de ces « entrepreneurs de la transhumance » qu'avait mis en lumière Jean-Claude Maire Vigueur dans « Des brebis et des hommes ».

L'un des grands intérêts de cette série documentaire (même si elle est partielle dans le sens où elle ne concerne que les troupeaux paissant sur les pâturages de la commune, sans rendre compte des troupeaux présents dans les *casali*) est de livrer les noms des propriétaires d'ovins et l'évolution de la composition de leurs troupeaux sur un arc chronologique assez vaste puisqu'elle s'étend des années 1410 au milieu des années 1460. Confrontés aux actes notariés, elle permet d'affiner le profil de ces individus et de mieux comprendre leurs stratégies d'investissement, au moment même où s'amorce un changement dans les structures économiques de Rome. Le tableau présenté en annexe constitue une synthèse de quelques données issues des cinq registres de la douane du bétail.

D'après les cinq registres de ces *Libri assignationum pecudum*, il semble que le groupe des gros éleveurs d'ovins ne compte qu'une vingtaine de familles, et parmi celles-ci, la récurrence des noms de quelques individus qui totalisent les troupeaux les plus importants montre que l'activité est de plus en plus concentrée : ainsi, en tête du classement, on retrouve toujours un membre de la famille Nuccioli (Jardellus Nuccioli, Cola Johannis Nuccioli, Paulus Jacovelli Nuccioli), un del Bufalo (Angelo puis Francesco), un Lelli Cecchi (Maximus Lelli Cecchi, Julius Lelli Cecchi, Jacobus Lelli Cecchi), un Mattei (Jacobus Matheus de Matheis...), un Della Valle (Jacobus della Valle, Lello della Valle), un Capodeferro (Stefanus Pauli Gotii, Ciriacus Pauli Gotii et enfin Evangelista Capodeferro), un Alessi (Anthonius Alexii, Gregorius Anthonii Alexii, Petruspaulus Alexii), un Massimi (Julius Massimi), un Macaranus (Stefanus puis Hieronymus). Les familles Capoccini, Muti, Leni, Margani, Sassi,

²⁶ ASR, Collegio dei Notai Capitolini, 704, notaire *Laurentius de Festiis*, f. 40rv, année 1462, *Compromissum*.

Scapucci, Frangipani, Santacroce apparaissent ensuite parmi cette liste. Si on la met en regard de la liste fournie en 1400 par Scambi, le renouvellement est patent.

Si certains maintiennent un troupeau constant, comme les Macarani qui déclarent toujours mille tête d'ovins, d'autres voient leur cheptel décroître, se désintéressant de l'élevage, d'autres encore affichent des troupeaux toujours plus fournis. Parmi les plus notables éleveurs, les Nuccioli figurent en bonne place : dès 1447, ils déclarent 4140 ovins, sans compter les *pecudes de familia*. Leur ascension sociale se fait grâce aux activités de l'élevage et de la boucherie, qui permettent leur assimilation à la noblesse citadine, et la fille de Cola Johannis Nuccioli, Laura, épouse Paolo de Colonna. Dans son testament, rédigé en 1486, on entraperçoit que son père avait investi dans les grands domaines agricoles, puisqu'elle lègue la moitié du *casale* Pietralata à sa fille Julia, femme de Thomas *de Victoriis*, mais aussi dans un important patrimoine immobilier urbain. Son testament permet également d'établir que Laura possède, avec Giacomo Lorenzo Stati, une *domus sive macellum in platea sancte Marie Rotunde*, encore à la fin du XV^e siècle. Si la famille Nuccioli semble avoir privilégié le patrimoine immobilier, elle n'a pas oublié l'origine de sa fortune et ne s'est pas totalement détournée de ses activités premières.²⁷

Il faut donc également poursuivre l'investigation du côté des artisans, en particulier des bouchers, dont certains s'aventurent dans l'entreprise : leur insertion dans ce groupe des gros éleveurs romains se marque de plus en plus et participe de ce renouvellement. Au cœur de l'approvisionnement du marché urbain romain, garants de la sécurité alimentaire de la ville en matière d'alimentation carnée dont on sait l'importance au XV^e siècle²⁸, certains bouchers investissent dans les troupeaux, ce qui leur permet de maîtriser et de contrôler l'ensemble de la filière, depuis la ressource jusqu'à la vente au détail du produit sur les étals. En même temps que certains hommes nouveaux de la noblesse urbaine, tels les Della Valle, ils prennent le relais des anciens propriétaires de bétail, lassés d'une chrématistique, il faut bien le dire, fort terreuse. Ils s'affranchissent ainsi des intermédiaires et assurent à eux seuls les échanges entre économie de la Campagne romaine et marché urbain, tout en tissant des liens entre Rome et les villages de l'Apennin central. On peut citer à cet égard l'exemple du boucher Scaramuccia, du *rione* Colonna, déclarant 40 brebis, ou celui du *macellarius* Parente, du *rione* Campo Marzo, qui, en 1454, déclare posséder en propre 1150 *pecudes* et sept chevaux qui pacagent *in tenimento Ardie*. Le même Parente s'occupe également des cinquante brebis et des deux chevaux d'Andrea della Prugna, ainsi que d'une centaine de brebis appartenant à Georgio et Sabba habitants de Roviano.²⁹ Dans les actes notariés, on voit certains bouchers louer les *herbas et pascua* d'un *casale* pour l'hiver, tel Tomao de Perzo, *macellarius* du *rione* Regola, qui achète aux nobles *Christoforus et Jordanus de Cincis*³⁰, *pro isto yeme*, les *herbas casalis* de *Larnaro in tenimento Latii extra portam Sancti Pauli*, pour un loyer de 65 ducats et

²⁷ ASR, CNC, 641, notaire *Iohannes Baptista de Coronis*, ff. 11r-14r, 1486, *Testamentum*. La place Sancta Maria Rotonda compte de très nombreux étals de boucherie, comme le montrent les *Libri denumptiationum et annotationum* de la *Camera Urbis* (1447-1492) conservés à l'ASR.

²⁸ Cf. notamment I. Ait, « Il commercio delle derrate alimentari nella Roma del'400 », in « Archeologia Medievale », 8 (1981), pp. 155-172.

²⁹ ASR, *Camera Urbis*, *Dohana pecudum Urbis*, 4, f. 8r, année 1454.

³⁰ Lesquels Cenci prêtent régulièrement à de nombreux bouchers, soutenant ainsi leurs activités.

40 fromages.³¹ On retrouve ce même Tomao lorsqu'il vend à un ancien éleveur de Pereto, Cola Dominici, *nunc de rione Arenule, omnia coria et pelles bestiarum vaccinarum et pecudinarum que ipse Thomas fecerit in eius macello per toto isto anno*, pour un prix respectif de 26 et 23 florins la centaine.³²

Dans le registre de Prato, on peut noter l'*assignatio* de *Mactutius de Quarto*, qui déclare posséder 500 *pecudes*, sept bœufs et trois vaches : on l'identifie comme *macellarius* grâce à un acte notarié de 1425 dans lequel il est témoin.³³ En 1447, son fils Giovanni a pris la relève et déclare quant à lui posséder 800 moutons, auxquels il ajoute 950 moutons *de familia*.³⁴ En 1459, il investit dans l'économie du *casale*³⁵ et en 1463, il est l'un des gardiens de l'hôpital du San Salvatore *ad Sancta Sanctorum*.³⁶ En 1464, il déclare un troupeau de 1154 *pecudes* et 213 moutons *de familia*. Ce bel exemple d'ascension sociale, sur deux générations, d'une famille des bouchers qui intègre la noblesse citadine urbaine montre combien l'investissement dans l'élevage et le contrôle d'une filière économique peuvent s'avérer rentables. Face à l'enjeu crucial que représente l'approvisionnement du marché urbain, un tel investissement s'avère fort stratégique et révèle la mise en place d'un secteur économique intégré.³⁷

Ce ne sont ici que quelques pistes de recherche, nées de la lecture et de la confrontation de sources narratives, notariées et fiscales conservées pour la Rome du XV^e siècle. Si en 1443, le Florentin Alberto degli Alberti écrivait à Giovanni de' Medici que tous les Romains, pour faire bref, lui semblaient être des « *vaccari* », la lecture des sources indique plutôt une concentration des troupeaux toujours plus affirmée entre les mains d'un petit nombre de grandes familles de la noblesse citadine. En monopolisant ce secteur économique aventureux mais rentable dont elles font l'un des piliers d'une chrématistique, elles construisent peu à peu une forme de domination politique, sociale et économique à l'échelle régionale.

³¹ Archivio Storico Capitolino (ASC), Archivio Urbano, *Sezione I*, 254, notaire *De Amatis*, f. 187v, 21 octobre 1463.

³² ASC, AU, *Sez. I*, 256, notaire *De Amatis*, f. 25v, 2 juin 1472.

³³ ASR, CNC, 479, notaire *Petrus Iacobelli de Caputgallis*, f. 4v, 23 février 1425 : « Actum in rione pinee in platea sancti marci ante domum palutii de subactariis presentibus hiis testibus videlicet mactutio de quarteo macellario de rione parionis ».

³⁴ ASR, *Camera Urbis, Dohana pecudum Urbis*, 2, f. 29r, 22 décembre 1447.

³⁵ ASR, CNC, 1239, notaire *Laurentius de Paulo*, ff. 304r-305v, 17 mai 1459.

³⁶ ASR, CNC, 920, notaire *Paulus Symonis de Jannuciis*, ff. 48rv, 2 septembre 1463.

³⁷ C'est ce qu'a bien en évidence Philippe Wolff à propos des bouchers de Toulouse, en particulier des Ygas : « Cependant, les Ygas ne se bornaient pas à laisser à des paysans, jouissant sans doute de droits d'usage au sein de leurs communautés, le soin d'engraisser des bêtes pour eux. Ils pratiquaient aussi le faire-valoir direct, et, pour le troupeau qu'ils élevaient eux-mêmes ils prenaient à ferme des pâturages » (Ph. Wolff, « Les bouchers de Toulouse du XII^e au XV^e siècle », in *Annales du Midi*, 65, 1953, fasc. 3, pp. 375-393).

Annexe : Estimation de quelques troupeaux d'ovins d'après les cinq *Libri assignationum pecudum* de la *Camera Urbis*

	1411?	1447-1448	1452-1453	1454-1455	1464-1465
Jardellus Nuccioli	700	4000	3700		
Cola Johannis Nuccioli	300	140	300	300	
Paulus Jacovelli Nuccioli				3000	
Maximus Lelli Cecchi		1900	2800	2500	
Julius Lelli Cecchi		1700			
Jacobus Lelli Cecchi		1300			
Jacobus Matheus de Matheis		1800	2100	1700	2300
Angelus del Bufalo	833	2000	1200	1600	2400
Franciscus del Bufalo		1700			2718
Jacobus Della Valle			1500	1600	1200
Lelius Della Valle		1260			2125
Anthonius Alexii		2800	1200	1400	
Gregorius Anthonii Alexii					1416
Petruspaulus Alexii					2200
Stefanus Macaranus	2000	1000	1000	1000	
Hieronymus Macaranus					1000
Petrus de Marganis		700	700	800	2970
Ludovicus de Marganis			750		500
Julius de Maximis			1400	1400	
Paulus de Maximis					2950
Petrus de Maximis					2466
Stefanus Pauli Gotii Capo de Ferro	740	1060	700		824
Ciriacus Pauli Gotii Capo de Ferro		3000	1000	1000	
Evangelista Capo de Ferro			900	800	4220
Capoccini		700	1300	1300	2780
					2000
Frangipani		1400	1600		2220
					1770
Scapucci	650	1360	1200	1100	
Muti		1900	600	1100	1615
Leni		1300			
Sassi		1260	700	800	1153
Porcari	750	925	1450	1400	975
Santacroce		800	2700	1500	2200
Clarelli	700	800	600		
Dello Cavalieri	600	1520	300	450	
Nari	700	500	600	1100	1060
Albertoni		1700	600	800	2463
					1807
Eunofri		1400	800	700	
Johannis Ciaglie (<i>mercator Urbis</i>)		700	800		639
Mactutius de Quattro (<i>macellarius</i>)	500				
Johannis Matthucci de Quattro		800			1154